

LAMBÉZELLEC

- enquête de l'an 12
- chapells et parishes 1809
- état des biens

Curé de	10:	Legation de l'église est à l'orient et l'occident.
Sanctus de	90:	Nom des saints et des saints sept mille - . . . 100
2 ^e justice de	30:	celui des communions et des divisions quatre mille et cent 45

Cure de
Lambayelles.
2^e justice de
Orre -

- 1^o: Le patron de L'église est St Florant évêque.
2^o: Nombre d'âmes est d'environ Sept mille - 7000
3^o: celui des communians est d'environ quatre mille cinq cent 4500
4^o: Le nombre de prêtres absolument nécessaires doit
être au moins de quatre & qui soient en
état de travailler.

5^o: L'on s'inscrit pour vicaires j'aiques enill ne'
à Lambayelles en 1749 & fait prêtre en
7 br^{is} 1777. il habite L'endroit.

M^r Lejouq, 484, né à Lambayelles le 18
avril 1766: & fait prêtre en 1792.

M^r Le Roux, prêtre, actuellement à Siquen
curé

6^o: curé: Savina, Henry, né Sur Maloumaune
de Meillards justice de Douarvaux, arrondissement
de Quimper, Le vingt avril 1749 & promu

Réponse à la note de M. de
Lévesque de quinquar de 30 mai
dernier.

D: avez-vous un
presbytre appartenant
à la commune?

D: Les desservants de votre
canton ont-ils des
presbytres?

Y a-t-il dans la
commune de Lambert
des terres dans les paroisses
D: qui en dépendent
quelque maison
qu'on soit disposé
à vendre?

Lambert
Cité

Lambert

R: Non. il n'y a point
à Lambert de presbytres
appartenant à la commune.

(Les paroisses de la commune
R: sont Gosselin, St. Charles,
Gosselin et St. Marie.
Les desservants logent
dans des maisons
particulières. Les desservants
de St. Marie résident à
Lambert et logent chez le
curé.)

R: Non. Si on vient
à découvrir quelqu'un
ou une maison pour
devenir sévère donne
et le sévère sera de la commune
en sera instruit.

*Note aux curés et aux chapelains
en vue de*

D: quelles sont les
chapelains de votre
paroisse et des
sursurveys de
votre Canton?

R: Il n'existe dans les quatre
Sursurveys du Canton de
Lambert au sud-est
dans Lambert il y a
autre Eglise curiale,
dans le territoire d'Orléans
une chapelle dédiée à
la Ste Vierge. Sans
être reconnue, elle est
utilisée dans le moment
actuel pour le catholicisme.
Il n'y a dans les autres
Sursurveys locales et des
paroisses. Les terres sont
cette Eglise sera instruite sur
le moyen de cette amélioration
pour pour agrandir Eglise
paroissiale beaucoup trop
petite. Et —

Savina
Luo

Etat Des biens et revenus De la fabrique De Lambézellec.

Noms Des Paroisses.	Biens Pouvaux.	Maisons.	Valeur Capitale.	Produit Annuel.	Revenus Restitués.	Restes Par legs et Donations.	Revenus De Fondations.	Charges	Revenu Net.	Observation.
Lambézellec	109 ^l 5 ^s	"	3310 ^l 00 ^s	167 ^l 50 ^s	"	"	172 ^l 13 ^s	"	317 ^l 6 ^s	Les titres de la fabrique de Lambézellec ont été déposés à la mairie de Brest, suivant réquisitoire sous la date du 28 juillet 1791, et ont disparu totalement. Les recherches ont été vaines. à cette époque les revenus de notre Eglise montoient à 1672 ^l 50 ^s . une portion et c'est la plus forte, a été vendue, une autre portion a été transférée à l'hospice de Brest, une troisième portion a changé de mains par succession ou par vente & se trouve étroit de reprises sur les vendeurs devenus insolvables. un ancien tableau imprimé et les comptes des marguilliers rendus en 1787 et antérieurement font connaître que les rentes étoient destinées à payer l'instruction des enfants de l'un et l'autre sexe, à l'entretien de l'orgue & des services religieux à l'instruction des fondations et leurs héritiers. Il est impossible de savoir quelles sont les charges et obligations qui consistent à la portion des biens que nous avons pu recueillir. Il existe quatre fondations à l'établissement. Desquelles paroisses avoir contribué presque tous les bienfaiteurs de notre Eglise. Ce sont les fondations Des saints Coraire, De saint Joseph, Du très saint Sacrament & De l'ange Gardien. Ces fondations ont été régulièrement défrayées suivant le tableau & gratuitement les mesmes cependant exceptés. Les livres des rentes restés à Notre Eglise ont été employés aux obligations à l'acquisition des ornements indispensables à la célébration de l'office divin, à la réparation & à l'entretien de l'orgue.

Fait et Arrêté à Lambézellec le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt. / Savina curé de Lambézellec